L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE.
No 81, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 21 JANVIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY.

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

DES BANQUES INDEPENDANTES.

Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup de faire passer une loi autorisant la création d'un nombre indéterminé de Banques sans charte, ni autorisation préalable quelconque; on veut en un mot qu'il soit permis, par cette loi, à toute société ou à tout individu de faire des opérations de Banque et d'émettre des billets comme le font les banques actuelles.

Beaucoup de gens adoptent ces idées, sans examen, et s'en font les champions avec d'autant plus d'autorité, car l'enthousiasme doit toujours être un peu aveugle. D'autres font de cette affaire une question de parti et cherchent à rétablir par ce moyen leur popularité chancelante. C'est pour cela que, dernièrement, un meeting tenu pour favoriser l'adoption de cette mesure de *Free Banking*, était presque exclusivement composé des plus violents ennemis des Banques. Cette circonstance seule est assez significative pour mettre en garde tous les hommes sages qui veulent avant tout, et par-dessus tout, le bien du pays.

C'est pénétré de ces sentimens d'amour du bien public que nous allons chercher à examiner le nouveau système de Banque qu'on prêconise tant. N'ayant pour but que de rechercher la vérité, nous recevrons avec reconnaissance tous les avis qu'on voudra bien nous donner sur cette question difficile. Si nous errons dans notre manière de voir les choses, ce sera au moins de bonne foi, et nous nous ferons un devoir d'accueillir la lumière de quelque part qu'elle vienne.

On sait qu'en général les banques d'escompte et de circulation, les seules à peu près qu'on connaisse jusqu'à présent aux *Etats-Unis*, ont la faculté d'émettre du papier jusqu'à la concurrence de deux fois et demie du papier jusqu'à la concurrence de deux fois et demie du capital payé. Ainsi d'après l'ancien système cette banque possédant un million de capital émet trois millions de papier, c'est-à-dire qu'elle fait et peut faire pour trois millions de facilités au commerce et à l'agriculture.

Ce capital multiplié fait que les banques, dans le système actuel, peuvent escompter très bas et gagner cependant de beaux dividendes pour leurs actionnaires. Prenant en effet pour moyenne le taux de 7 0/0 par an d'intérêt, portant sur trois capitaux s'élève à 21 0/0. Ceci n'est, il est vrai, que le bénéfice brut duquel il faut déduire les frais de construction du local de la banque, ceux du personnel, &c. mais il n'en est pas moins positif qu'un capital de banque rapporte dans la proportion que nous venons d'indiquer sauf la réduction des frais d'exploitation.

Maintenant sur quelles bases reposeront les banques qu'on veut établir sous la nouvelle loi; de quelle nature seront les conditions et restrictions de cette loi? C'est ce qu'on ne dit pas, et c'est pourtant ce qu'il faudrait dire avant tout; car avant de demander une chose, on doit en faire connaître la nature précise.

Cependant comme la législature de l'Etat de New-York a pris l'initiative et passé une loi sur ce sujet, nous supposerons que c'est une loi du genre qu'on demande et nous la prendrons pour base de notre comparaison.

D'après les dispositions de cette loi, tout individu (ou toute corporation) qui remet au contrôleur de l'Etat une valeur de cent mille piastres en actions de l'Etat ou des Etats-Unis, en reçoit une valeur égale en billets qui servent à opérer ses transactions et qui, étant payables en espèces à présentation, forment une circulation ne différant en rien de celle des banques organisées d'après l'ancien mode. On peut aussi donner la valeur à déposer en titres de propriétés libres, et portant hypothèque spéciale pour cet objet.

En comparant ces deux modes d'organiser les banques, on peut se faire une idée exacte de leur nature et calculer, du moins approximativement, leurs conséquences.

On voit d'abord que la banque organisées d'après le nouveau système n'opèrent que sur un capital unique puisque le contrôleur de l'Etat ne donne en billets que la valeur exacte des valeurs déposées entre ses mains. La conséquence naturelle de cette observation c'est que, le taux de l'intérêt restant le même, les bénéfices sont trois fois moindres ou tout au moins deux fois, en tenant compte des intérêts que peuvent donner les actions déposées ou les revenus des propriétés hypothéquées. Et si l'on réfléchit que les dépenses sont les mêmes dans les deux cas, on doit tirer à cette conclusion que les bénéfices doivent être si réduits pour le nouveau mode que les parties intéressées ne seront pas encouragées à continuer.

Relativement à la solvabilité le dernier système paraît au premier abord avoir l'avantage. En effet tous les billets émis ont leur contrevaleur en dépôt, et les porteurs ne peuvent avoir rien à craindre, alors même que les directeurs administreraient imprudemment les affaires de la banque, alors même qu'ils en jetteraient les billets dans le fleuve, parce qu'on ne peut émettre des billets au delà de la limite fixée, c'est à dire au delà du capital déposé. Mais en faisant la même supposition pour les banques organisées sur l'ancien mode nul doute que l'avantage de solvabilité ne soit pour les premières.

Cependant il ne faut pas se dissimuler que les choses ne doivent pas se passer ainsi et que ce n'est après tout qu'une hypothèse. Les banques quelle que soit leur organisation n'échangent généralement leur papier que contre des bonnes valeurs et moyennant ce soin nul ne peut avoir de craintes sur leur solvabilité. Mais dans ton les banques du système actuel peuvent dépasser dans leurs émissions la limite fixée par leur charte Sans doute la chose est possible, comme la prouve l'expérience; mais est-on que la même chose *ne puisse* avoir lieu dans le nouveau système? Ce serait étrangement s'abuser. Quand on a étudié ou neutralisé la surveillance de plusieurs personnes d'une position indépendante, il y aurait folie à se flatter qu'on ne séduira jamais la seule personne préposée à la garde de ce nouveau jardin des Hespérides. Il faut même dire que les abus seront plus grands suivant toute probabilité, par la raison qu'ils seront plus faciles. Ainsi cette *garantie* supérieure qui semble ressortir du nouveau système, n'est rien autre chose que la suppression d'une garantie existante. Ce n'est donc pas sur ce point que nous devons chercher la supériorité du nouveau système.

Un argument des partisans quand même de la mesure, consiste à dire, que par ce moyen, les banques se démocratiseront, c'est-à-dire, que tout le monde pourra faire la Banque. Ici nous croyons qu'on se trompe complètement et c'est tout le contraire—Dans le nouveau système chaque fort capitaliste pourra établir une banque; les petits capitalistes se réuniront de leur côté pour en former. Mais on n'en formera point par actions; parce que celles qu'on établirait par ce moyen auraient un désavantage évident. Un propriétaire capitaliste réunis pourront opérer par eux mêmes avec infiniment plus d'ensemble et d'économie que ne pourraient le faire les directeurs nommés par des actionnaires: parce que les capitalistes en gérant leur banque travailleront exclusivement pour eux; tandis que tous les premiers est une affaire capitale, pour les derniers elle n'est que secondaire. Les banques actuelles peuvent prospérer avec cette organisation, parce que leur capital est, comme on l'a déjà dit, multiplié, mais elles ne le pourraient plus avec un capital unique, ayant du reste à lutter contre des établissements pour ainsi dire privés.

Or, comment peut-on dire que le nouveau système soit favorable aux petits, c'est-à-dire au grand nombre, lorsqu'en réalité les petits seront entièrement mis à part et ne pourront avoir nul intérêt dans les nouvelles banques! Dans le nouveau système tout ce qui n'est pas riche est ainsi comme indigne; tandis que dans l'ancien chacun peut acheter des actions pour une somme proportionnelle à ses facultés pécuniaires; et que les petits actionnaires, ont proportionnellement plus d'influence que les grands.

Ainsi, il est évident que le mode adopté est favorable aux petits autant qu'il peut l'être puisque les *tiens* sont, par leur modicité, à la portée de tout. Le mode qu'on veut introduire au contraire est essentiellement aristocratique puisqu'il serait fait à l'avantage des riches.

Avant de passer plus loin notre examen, nous attendrons les explications des partisans du nouveau système. Peut-être n'ont-ils pas l'intention de suivre le mode employé par la Législature de New-York et peut être ont-ils trouvé une combinaison plus avantageuse et plus libérale pour la communauté. Dans tous les cas il serait utile de faire connaître au public la base de leur projet afin que chacun pût l'apprécier ou le combattre en connaissance de cause.

LES RAVEL.

Les Ravel vont bientôt partir. Nous ne savons pas vraiment s'il faut s'en fâcher ou s'en réjouir. En effet, quand les Ravel sont en ville, il n'y a plus de théâtre, plus d'acteurs, plus de pièces possibles: il n'y a plus que les Ravel. Ils tiennent à eux seuls tout le répertoire dramatique. Leur souplesse admirable, leur force prodigieuse, la simplicité de leurs gestes, &c, &c, excitent un étonnement toujours nouveau, et il est probable qu'ils se trouveraient de voir le public remplir la salle avant que le public se lassât, lui, d'admirer et applaudir en masse.

Les Ravel ont fait d'un métier, peu estimé jusqu'ici un art véritable. Leurs chutes de force ne sont plus seulement de l'acrobatisme simple et pur. C'est mieux que cela. Leurs poses académiques surtout, leurs tableaux vivants, ne peuvent que développer dans l'âme des spectateurs, cet amour de la forme, si tombé de nos jours, et auquel les anciens avaient pourtant assigné une si belle place. Les Ravel ouvrent été couronnés, nous n'en doutons pas, aux jeux du Cirque, et à Olympie.

Ce qui est vraiment extraordinaire, c'est de voir une famille toute entière exercer, dans un temps où la force et l'adresse physiques sont peu estimées, le monopole de l'adresse et de la force et leurs rendre la rang qui leur appartient. Certes il a du arriver plus d'une fois que les hommes, même les hommes versés aux études les plus arides, ne soient pris de belle passion pour les tours étonnants des Ravel, et n'aient préféré tout bas cette puissance incontestable de la force matérielle, à celle plus grande, sans toujours contestée, de la puissance intellectuelle.

On prétend que les Ravel vont passer pour la Havane. En leur souhaitant là bas la moitié du succès qu'ils ont obtenu ici, nous croyons encore leur souhaiter bon camp.

La compagnie d'assurances contre l'incendie dite de Bowery, à New York, a payé un dividende extra de 10 pour cent.

Extrait du Toronto Examiner, 9 janvier.

"On a besoin de nouveaux warrants contre dix autres personnes de Rochester. Quand cette ruffienne sera-t-elle appréhendée?"

LES MORMONS DU MISSOURI

La Chambre des Représentans du Missouri a passé le 20 de décembre, à une grande majorité, une résolution pour la nomination d'un comité, chargé de faire des recherches sur l'histoire et les causes de la guerre des Mormons et d'en présenter le rapport au gouverneur qui devra convoquer la législature en session spéciale pour s'occuper de cette affaire.

Dans le cours des débats plusieurs membres se sont hautement déclarés contres les mesure qu'on avait prise contre les Mormons, d'autres quoique d'opinion qu'on avait exagéré les cruautés commises par quelques volontaires contre eux, ont été en faveur d'une investigation et pensaient que l'humanité de l'Etat exigeait cette mesure. L'ordre du gouverneur qui ordonnait aux Mormons de sortir de l'Etat a été hautement désapprouvé, et a été taxé non seulement de cruauté, mais même d'inhumanité impolitique.

Il en a été de même du traité que les Mormons avaient été forcés de signer lors de leur capitulation, traité dans lequel il était stipulé qu'ils sortiraient de l'Etat à une époque fixée et qu'ils engageraient leurs propriétés pour défrayer les frais de la guerre.

D'après les dispositions qui montre le législateur, il paraîtrait que les Mormons recevront une indemnité des vexations qui leur ont été faites, et que ceux qui les ont exercées seront punis.

WASHINGTON, 9 janvier.

SENAT. M. Prentiss de Vermont a présenté quelques résolutions relatives à l'esclavage et une discussion animée s'en est suivie, à laquelle ont pris part MM Calhoun, King d'Alabama, Lumpkins et Prentiss.

L'ordre du jour appelle la discussion du bill pour distribuer le prix des terres publiques. M. Merrick, du Maryland, parle contre son adoption jusqu'à l'heure de l'ajournement.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

On a entendu la lecture de divers rapports sans importance.

Plusieurs communications ont été faites de la part du président et des ministres sur l'affaire de M. Swart, wout.

M. Bond a fini son discours sur ce sujet (la soustraction de Swartwout) et a fait onze amendements de la constitution officielle du secrétaire de la trésorerie.

M. Lewis de New York s'est fortement opposé à la nomination d'une commission au scrutin.

M. Thomas est combattu par un comité nommé à l'orateur.

M. Menefee de Kentucky a répondu à M. Thomas avec quelque sévérité et a soutenu la nomination par scrutin.

WASHINGTON, 10 janvier.

SENAT.—Mr. Robbins de R. I; a fait un rapport, tendant à ce que le Sénat nomme un comité de cinq membres pour agir dans l'affaire du testament de Mr. Smithson.

Les résolutions de Mr. Rives, tendant à faire examiner la connexion qui pourrait exister entre le secrétaire de la guerre et la Banque des Etats-Unis, ont été adoptées.

On a repris la discussion du bill relatif à la baisse du prix des terres publiques et cette discussion a occupé le reste de la séance.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

On a entendu divers rapports sur des matières d'intérêt secondaire.

On a ensuite repris la discussion de la résolution de Mr. Wise sur les fonctionaires prévaricateurs.

Après quelques lectures de bills, la chambre s'est formée en comité général sous la présidence de Mr. Banks, de Virginie.

La séance s'est terminée sans rien présenter de bien intéressant.

Expédition d'Exploration. Le *Boston Post* contient l'extrait suivant d'une lettre écrite par un officier du vaisseau des Etats-Unis Vincennes:

En mer par 12. 30 lat N. 93. 48 long.

"Nous sommes maintenant en vue d'un bâtiment de la compagnie anglaise des Indes retournant en Angleterre et je n'ai qu'un moment pour vous tracer ces lignes. Nous sommes très bien et nous avons déjà obtenu quelques bons résultats. Le 6 nous avons relâché à Porto Praya, Cap Vert, sans avoir trouvé de traces du *Relief*."

Le mois de novembre a été fatal aux célébrités de tous genres que possède la France. L'autre jour, nous annoncions la mort de Broussais, du Duc de Fitz James, de Bugeaud, d'Amaury Duval. Aujourd'hui nous devons y ajouter celle du Duc de Choiseul, de Chouffeni, de Pixérécourt, de Dulong, de Constantin, et qui n'a été demander à la Belgique un asyle contre la lâcheté qui frappait les Regicides avant 1830. Le 27 novembre est mort aussi le Maréchal Lobau, commandant en chef de la garde nationale de Paris. Sa fin a été digne de sa vie militaire; ce sont ses glorieuses blessures qui lui ont fait l'une d'elle s'étant rouverte à occasionné une hémorragie que n'ont pu arrêter les secours de l'art. Un ordre du jour a annoncé à la France la perte de ce vieux brave dont Napoléon avait dit: "Mouton est un Lion." Ses obsèques ont eu lieu avec une grande pompe. le 10 de ce mois, à l'Hôtel des invalides. La garde nationale, la garnison et les corps de l'état y assistaient. Les Princes s'y trouvaient aussi. Le service funèbre a été chanté par les artistes et les choeurs du Grand Opéra. Le Roi et toute la famille Royale se sont rendus chez Mme la Maréchal pour lui porter, au nom du pays, des consolations et des regrets. Par une bizarrerie coincidence elle a perdu le même jour son mari et sa soeur la comtesse Klein.

C'est le marechal Gérard qui a été mis à la tête de la garde nationale. Les journaux de tous les partis ont applaudi au choix de cet homme très populaire. Il a dû se démettre de ces fonctions de grand Chancelier de la légion d'honneur qui seront probablement confiées au maréchal Molitor.

La propriété du journal l'*Europe vient*, d'être acquise par une société de notabilités législatives, pour paraître comme journal du soir, à dater du 15 décembre, sous le titre de l'*Europe Monarchique*, feuille parlementaire. Le directeur et le rédacteur en chef sera M. Berger, député. La nouvelle société est constituée sous la raison [illegible]

—Dites-moi, dit-il, si vous êtes Allemande ou Française. Je ne vous ai pas encore entendu parler.

—Monsieur, répondit la femme, je suis Française.

—Et moi, dit-il, je suis Allemand. Je vous ai observée depuis que vous êtes entrée dans cette salle, et je vous ai vue pleurer. Vous pleurez encore. Vous avez donc quelque chagrin?

—Mais non, mal gré, il fallut apprendre de la jeune femme que le bruit de sa mort courait depuis longtemps à Londres et que MM. Cadell et Davies allaient publier un roman d'elle qui s'appellerait *the Grave of Tombaw*.

—Et ce ne serait rien, ajouta la voisine. Savez-vous qu'il le fait ce roman qu'on écrirera votre nom? C'est Robert Will, le fils du tailleur de Lord Temple, le membre du parlement, sa seigneurie a fait donner de l'éducation à ce petit garçon, et voilà l'usage qu'il en fait; il n'en sert pour écrire la vie d'une dame respectable qu'il ne connaît pas. Ci ciel! mistriss, qu'est-ce que tout cela serait devenu, si vous étiez morte, comme on le croit?

Les auteurs ont beau faire ils ont beau rêver bleette et élever des lapins, le souvenir de leurs anciens succès ne sont jamais de leur mémoire; leur esprit est un Vésuve longtemps silencieux, mais jamais éteint; il y a toujours dans les cendres brûlantes quelques étincelles prêtes à flammencer l'éruption." Anne Radcliffe ne dit rien, selon sa coutume, et se barricada en voisine en allant faire une distribution de gain dans sa basse-cour. C'était dans l'été, et la nuit approchait; M. Radcliffe rentra avec de belle truites qu'il venait de pêcher. Le vieux couple soupa, et, en sortant de table; mistriss Anne, au lieu de s'emparer de sa broderie, mit son tablier, appela la servante, et lui commanda d'aller chercher une voiture.

—Une voiture, Anne! dit le mari aussi étonné qu'il aurait pu l'être si sa ligne, au lieu d'amorcer une truite, eût amené un quartier de chevreil, une voiture!

—Oui, mon ami, je vais passer deux heures à Londres.

Et sans plus d'explication, Anne Radcliffe quitta son parleur et monta dans la voiture qu'elle avait demandée.

Soho-Square, dit-elle au cocher, en lui indiquant le numéro de la maison.

Durant le trajet, l'amour-propre d'auteur de la pauvre femme se développait toujours d'avantage et en juste colère prenait des forces. Robert Will, un échappé de collège, un apprenti journaliste sans doute, répandre la bruit de sa mort pour avoir le droit d'écrire d'un mauvais roman, pour duper le public à l'abri de son nom! Cependant, à mesure qu'elle avançait vers la demeure du jeune homme, sa manière de voir changeait; les fumées d'un orgueil propre depuis long-temps oublié se dissipèrent. Avec son ancienne facilité à faire passer ses larmes d'une émotion à l'autre elle sentit s'évanouir son dépit, et se surprit à n'avoir plus de colère et à n'être plus frappée que du comique de sa position. Elle arriva que la nuit était tout à fait tombée, et suivit, pour trouver son forfait, l'indication qu'on lui donna. M. Robert Will habitait parmi les sciences littéraires de tous les pays, les manoeuvres de la maison. Anne Radcliffe monte doucement, pas à pas, et bientôt elle parvient à un appartement tendu de noir sur les murailles se détachaient, en blanc, des os en sautoir, des têtes de morts, des sablères, un cercueil vis à vis d'un lit, de l'autre côté, et sur une table avec un poignard.

Penché sur une table de bois noir, un jeune homme, revêtu d'un habit de moine, écrivait à la lueur de deux lampes sépulcrales et devant la flamme vacillante et blafarde de l'esprit-de-vin qui s'échappait d'un vase de bronze. Anne Radcliffe sourit de cette fantasmagorie infernale, signe évident d'une imagination stérile qui cherche à se féconder par la vue des objets extérieurs, elle se rapprocha alors son petit bureau d'acajou et le tira doucement vers elle, et tira ou jusqu'à ce qu'elle eût rempli son plan. Elle glissa doucement dans cette officine du crime littéraire, s'assied sans bruit devant le jeune homme et resta quelque temps, à le contempler. Il parait que M. Robert Will avait enfin trouvé une situation bien terrible et bien noire et cequ'il voulait exciter avait gagné l'assentiment de son maître; sa main tremblait, son regard hagard était de son front sur son papier, et il suivait d'un oeil mal assuré ses lignes qui s'enchevêtraient capricieusement les unes dans les autres.

Soudain Robert Will dit Anne Radcliffe.

A cet appel la jeune femme leva la tête, et ses cheveux se hérissèrent en voyant cette femme pâle dont les [illegible] ne le quittaient pas.

Robert Will, dit-elle, je suis Anne Radcliffe, que [illegible]

L'auteur voulut bien cependant ses lecteurs par des apparitions, mais il ne s'attendait pas à voir les morts sortir du tombeau et heurter à ses huis-clos pour venir le visiter dans sa loguibre mansarde. Sa bouche s'ouvrit d'abord, puis ses dents claquèrent, puis il se renversa dans son fauteuil immobile d'épouvante.

—Que faites-vous là? répeta Anne Radcliffe en étendant sa main maigre vers le manuscrit. Mais Robert Will avait perdu la parole.

Anne Radcliffe se saisit du manuscrit, et le tenant quelques moments suspendu sur la vase de bronze où flamboyait l'esprit de vin; elle finit par le laisser tomber. "Tu as voulu, dit-elle, [illegible] un roman vineuse, puis pétilla sur le brasier spiritueux, et enfin s'enflamma en éclairant de ses reflets la mansarde lugubre de Robert Will! Quand le sacrifice fut consommé quand la dernière étincelle eut jailli du foyer de braise, mistress Radcliffe prit un visage très sérieux, fit une profonde révérence à l'auteur demi mort de peur, et disparut absolument comme une apparition.

—D'où venez-vous, Anne? lui dit son mari quand elle arriva à Linchico.

—De faire un auto da fé, répondit simplement Anne Radcliffe en gagnant son lit.

Le lendemain, Robert Will courait [illegible] pille, les yeux hagards, l'haleine fétreuse et les mains vides.

—Eh bien! et la copie? lui dit celui ci.

—Le Diable l'en a emporté, lui, Davies; il tenait par la main l'ombre d'Anne Radcliffe, et à eux deux ils ont brûlé mon manuscrit.

Dans ce moment-là même un porteur de la poste remit une lettre à M. Davies; le libraire l'ouvrit, et en voici le contenu;

"Monsieur, Anne Radcliffe soussigne le bonjour à ses estimables éditeurs, MM. Cadell, Davies and Co; elle les prie de vouloir bien lui envoyer un exemplaire du *Parfait Cuisinier*, excellent ouvrage français dont ils viennent de publier la traduction. Mille compliments à l'honorable Robert Will.

"Linchico, 1.. août 18..

—Nous sommes joués, dit Davies à Robert Will, notre marché est nul.

Cependant Anne Radcliffe n'a pas pu échapper aux romans posthumes, et soit dit sans calembourg elle n'a pas pu éviter *le Tombeau*; un roman qui porte ce titre ne peut manquer d'un succès fou. Quelques bibliophiles prétendent que cet ouvrage est de MM. Hector Chaussier et Bizet. MARIE AYCARD.

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.

New-York	jan 10	Liverpool	déc 15
Boston	jan. 5	Havre	déc 14
Philadelphie	jan. 5	Londres	déc 14
Washington	jan 10	Paris	nov 12
Baltimore	jan 11	Bordeaux	déc 12
Charleston	jan 11	Madrid	déc 6
Vera-Cruz	jan 2	Cadix	nov 19
Tampico	jan	La Havane	jan. 9
Mobile	jan 10	Gibraltar	déc 31

[De la Gazette de la Mobile du 19 courant.]

MARCHE DE LA MOBILE.

Vendredi soir, 19 janvier.

COTON. De bonne heure cette semaine il y a eu une bonne demande jusqu'à samedi, temps auquel les nouvelles de Liverpool du 24 nov. arrivèrent. Vers midi 1500 balles changèrent de main, les acheteurs n'étant retirés du marché, les détenteurs demeurèrent fermes. Lundi, il ne fit de bonnes affaires et les ventes ne sont pas élevées à environ 30,000. samedi, elles variaient de 10 à 12m. Mardi, avant l'arrivée des nouvelles de Liverpool du 15 par le Royal William, il y eut une avance de 1 à 1, qui a été obtenue pour quelques lots, mais la plus grande partie des acheteurs s'étant retirés du marché, ils ont été obligés de contremander leurs ordres et de la les rejeter comme impossible à remplir. Les ventes ont été très limitées et pas plus de 600 balles ont changé de main. Mercredi, le marché était incertain et plusieurs des détenteurs consentaient à une baisse, tandis que d'autres essayaient à maintenir l'avance de la journée précédente. Les ventes ne sont montées à environ 600 balles. Le marché n'a pas été animé jeudi. Les ventes ne sont élevées à environ 1,000 balles et les prix avaient une tendance vers une baisse, quoique cependant il n'y en ait point eu. Hier, environ 800 à 1000 b. ont changé de mains. Notre marché est dans un tel état de confusion qu'il nous est impossible de juger des ventes et il est même difficile de retirer les prix des ventes qui ont transpirées. Les ventes de la semaine se sont montées à environ 8000, et les prix en général de 11 à 15c. quoique nous ayons entendu parler de ventes à 16c.

Les arrivages cette semaine montent à 16,967. et les exportations à 10,689, pour Liverpool, 9,273. New-York, 1,040 et Boston, 302; laissant un fond en main, en y incluant le chargement des navires qui ne sont pas encore entrées en douane, de 64,563 balles.

Toile et sacs d'emballage—La provision de cet article continue presque toujours en quantité suffisante pour la consommation de cette saison.

Farine—Nous n'avons entendu parler d'aucunes ventes, à l'exception de quelques barils de Baltimore, superfine, qui ont changés de mains à $9. Les ventes ont été très limitées et l'approvisionnement suffit pour les demandes.

Mélasse—Il ne s'en trouve pas au marché à l'exception de quelques Attakapas qui ont été achetés par les négocians à 34 à 35 c. par baril.

Sucre—Nous n'avons aucun changement à mentionner dans cet article non quotidienne sont les mêmes que dans notre dernier rapport, savoir: de 5 1/2 à 6 1/2 à Havane blanc, 4 à 5, en jaune, 3 à 4 1/2.

NASH VILLE, 16 janvier—La rivière a enfin jugé nécessaire pour la rendre aussi facilement navigable pour les affaires; de fortes pluies l'ont fait monter de six à sept pieds et plusieurs de nos plus grands bateaux de la Nouvelle Orléans, sont attendus à chaque instant. Le quai avait hier un aspect tout à fait commercial, à la grande joie de tous ceux dont la prospérité dépend de l'état de la rivière.

Le marché subit maintenant divers changements que nous l'espérons vont l'améliorer. Commerçables marchandises arrivent, qui se vendent très vite et nous arrive en abondance maintenant, et les prix baissent en conséquence. Le sucre de la nouvelle récolte se vend à 10 cents. Le café peut être coté à 15 cents. Raisins 2 1/4 la caisse. Sucre en pain rare de 22 à 25. Chandelles de blanc de baleine 50. Huile pour lumières 225. Mélasse 45 à 50. Bœf, ferme à 21 le baisseur; farine demoulins des environs, belle qualité à 5 25 16 le baril.

Il n'y a eu aucun changement dans le coton. Nous le cotons de 10 1/2 à 11 1/2, les bons choix de la Nouvelle Orléans et de 10 à 11 de la Vieille. Les arrivages depuis le 1er octobre jusqu'à ce jour s'élèvent à environ 4,000 balles.

Marché de New York, 10 *Janv.*

Coton—Les affaires sont actives. On estime les ventes de ces deux derniers jours à 4000 balles Les prix sont variables.

CLASSE, No. 4, pour 1839

LE BILLETS SEULEMENT $5 00 LA UN GROS LOT DE $12,000.

GRANDE LOTERIE D'ETAT.

Autorisée par la Législature de cet Etat.

Devant être tirée Lundi, 21 Janvier 1839, à 6 heures, P. M. à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 Numéros balloté—12 sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$10,000	$10,000
1	5,000	5,000
1	2,500	2,500
1	2,000	2,000
1	1,500	1,500
10	1,000	10,000
10	500	5,000
10	300	3,000
10	250	2,500
10	150	1,500
10	100	1,000
148	100	14,800
63	50	3,150
63	40	2,520
63	30	1,890
126	25	3,150
3,780	10	37,800
23,436	5	117,180
27,814 Lots, montant à		$233,590

Billets $5; demi-billets $2 50; quarts de billets $1 25.

Paquets de 25 billets pour $100, garantis devoir tirer au moins $750.

Paquets de 10 demi billets, pour $62 50, garantis devoir tirer au moins $15.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 16, et à l'Encan-gnure des rues St. Louis et Chartres. 21 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans —Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—19 janvier 1839.—No. 11,441.—Succession de Mme. Docteur contre [illegible] et al.—La cession des biens de l'insolvable a été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les dits créanciers aient à s'assembler dans l'étude de F. Grima Esq. not pub, mardi le 24 janvier 1839, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et toute poursuite contre sa personne ou sa propriété, est en même temps arrêté.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, N Orleans, 11 jan 1839

15j—3 ARMAND PITOT, Greffier.

MAGASIN A LOUER—Le magasin bien connu. No 12, rue Bienville, et les fournitures à vendre, s'adresser sur les lieux.

21 jan

A LOUER—Un bureau sur le devant. S'adresser à P. H. GALLWEY, 21 jan 6, rue Conti.

VIN DE TENERIFFE—50 quart de pipes vin de Ténériffe de qualité supérieure en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT.

21 jan 59, rue Tchoupitoulas

BEURRE et fromage de Goshen—30 caisses frais de 30 fromages superfins reçus par navire et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT.

21 jan 59, rue Tchoupitoulas

SAVON—60 caisses savon brun No 1 en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT.

21 jan 59, rue Tchoupitoulas

RAISINS—50 caisses et 50 demi de réserve en entrepôt et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT.

21 jan 59, rue Tchoupitoulas

ALCOHOL—10 barils alcohol pure du laboratoire de Boston, en débarquement et à vendre par navire bonnet et vendre par JARVIS & ANDREWS.

21 jan coin Tchoupitoulas et Commune

JON, le capif athénien, la dame de Lyone et la chasse d'amour, ainsi qu'un assortiment général de comedies, opéras et farces à vendre au magasin de NORMAN & STEEL & Co.

21 jan New Orleans et stationnaires vaire bourse

HUILE de baleine en barils et quarts à vendre à bas prix, pour clore une consignation par ASHBRIDGE & JENKINS.

21 jan 65, rue de la Commune.

CENT cinquante grosses allumettes à friction à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS.

21 jan 65 rue de la Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—40,000 de cigares, de différentes qualités, à vendre par les soussignés, à des prix modérés

LEGENDRE & BERNIAUD.

21j 26, rue St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—8 pipes en magasin, à vendre par HUNT & HOWARD.

21j 83, Nouvelle Levée.

EAU-DE-VIE FRANCAISE.—6 demie pipes fine preuve, en magasin, à vendre par HUNT & HOWARD.

21j 83, Nouvelle Levée.

MOUTARDE—100 boîtes fine et superfine, à vendre par HUNT & HOWARD.

21j 83, Nouvelle Levée

WHISKEY ET GENIEVRE—Arrivement vient de whisky, Bourbon et Rye, genièvre de Hollande, Hour Glass, en magasin et à vendre par BOGART & HAWTHORN.

21j 63, rue Gravier

FARINE DE MAÏS—40 barils en magasin, à vendre par G. DORSEY.

21j 4, Nouvelle Levée

SACS, Huile de Lin et Chanvre, en magasin et à vendre par G. DORSEY.

21j 14, Nouvelle Levée

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES REFUGIES FRANCAIS DU MEXIQUE.

UNE souscription en faveur des Français malheureux qui ont été forcés de quitter le Mexique et de se réfugier à la Nouvelle Orléans est ouverte chez le soussigné

Les personnes que la position de ces Réfugiés intéresse et qui auront souscrit d'ici à mercredi 23 du courant, à midi, se réuniront le même jour à 5 heures du soir à la salle de l'Exchange, pour former un comité regulier qui prendra d'autres mesures dans l'intérêt de ces français et qui régulièrement tout ce qui aura été fait, et ce qu'il y aura encore à faire pour eux

Les personnes charitables de toutes les nations sont invitées à prendre part à cette bonne oeuvre

L. EYMA, avocat,

No. 76, rue Royale

Les Officiers et membres de la Pompe de la Louisiane, ne 10 présentent leurs sincères remercimens à MM. M. & E. Barnett, pour la manière libérale avec laquelle il leur ont fourni des rafraîchissemens au feu du 17 au 18 du courant.

Par ordre,

J. B TRINCHARD, secrétaire.

MAIRIE DE LA NLE ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 par baril; d'après ce tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 21 courant), 36 onces de pain pour un cent au lieu de 32 onces qu'ils donnaient avant. Les pains de 2 sous, c'est-à-dire 45 onces.

Nlle. Orléans, le 18 janvier 1839

18 jan C. GENOIS, maire.

A LOUER—Une maison à trois étages construite en briques, située dans la rue de la Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine Cette maison contient neuf pièces en outre cabinets, le chambre consiste d'une entrée et chambres pour 4 domestiques. On peut en prendre possession maintenant. S'adresser à

18 jan—6 THOS URQUHART.

ECRITURE—On appelle l'attention du public sur l'Académie d'Ecriture de la Nouvelle Orléans, encouragnre de la rue du Canal et Place de l'Echange, dirigée par Messrs A & E. Evrard.

Cette institution établie depuis plusieurs années a toujours reçu un encouragement libéral, et les propriétaires assurent le public qu'ils n'épargneront aucune peine, pendant cette saison, pour conserver la reputation que cette académie a joui jusqu'à ce jour. C'est qui veulent acquérir une main élégante et rapide de vonloir bien s'adresser à cette institution. On donne des leçons aux dames à leurs demeures.

N. B. La Science de l'Ecriture par Dalbear, est en vente à l'Académie. 17 jan

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.—3000 caisses en magasin, contenant un assortiment complet d'articles nouveaux, convenables au marché, à vendre par 19jan R. G. HOBBS

DEPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE —45 et 48, rue Royale Les amateurs sont priés de jeter un coup d'oeil sur le dépôt ci-dessus mentionné, il n'existe pas de pareil établissement dans cette ville. Les voitures sont faites par l'équipage établissement. Les voitures sont faites par l'équipage établissement. Les voitures sont faites par l'équipage établissement